

Nombre de membres :

- en exercice 7
- présents 7
- exprimés 7
- représentés 0
- Excusé 0

Date de la convocation : 20/11/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 24/11/2017**

**OBJET : Révision du montant du loyer du logement municipal du presbytère**

L'an deux mille dix sept et le 24 novembre à 20H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

**Présents :** BEDEL Philippe, BIAU Jean Luc, BATAILHOU-VILLET Eve, LE LURON Renaud, MANFRIN Jean Marc, MARTY Lætitia, ROSELLO José.

Madame Lætitia MARTY a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le montant mensuel du loyer du logement municipal du presbytère est actuellement de 357 €. Que ce montant est révisable, selon les termes du bail, au mois de janvier de chaque année et que ce montant de ce loyer **n'a pas évolué** depuis janvier 2015.

En conséquence, il propose de réviser ce montant selon l'indice de référence des loyers (IRL), soit :

- Montant du loyer actuel, hors charges : 357 Euros
- Montant du loyer après révision :  $357 \times (\text{indice de référence des loyers du 1er trimestre 2017} / \text{indice de référence des loyers du 1er trimestre 2016}) = 359 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de porter le montant du loyer du presbytère à **359 euros mensuel**, à partir du 1er janvier 2018.

Ainsi fait et délibéré à Bax, les jour, mois et an que dessus.

*La présente délibération certifiée exécutoire a été publiée et transmise au Représentant de l'État le 27 novembre 2017*

**Le Maire, P.BEDEL**

